

L'inclusion financière des entreprises marocaines à travers la finance participative : Cas des PME de la ville de Fès (Etude empirique)

The financial inclusion of Moroccan companies through participatory finance: Case of SMEs in the city of Fez (Empirical study)

MAHBOUBI Mohammed Hamza

Enseignant Chercheur

Laboratoire des Sciences de Gestion

Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales de Rabat-Agdal

Université Mohamed V-Rabat, Maroc

BODARAIA Youssef

Enseignant Chercheur

Laboratoire de Recherche en Economie de Développement, de Gestion et en Société(LAREGS)

Ecole Nationale de Commerce et de Gestion

Université Moulay Ismail Meknès, Maroc

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.7376922>

Résumé : La finance participative constitue une alternative de financement éthique pour les particuliers et les entreprises. Alors que les PME marocaines souffrent de l'exclusion financière de la part du système bancaire classique, qui exige des garanties suffisantes vis-à-vis de ces entreprises pour l'octroi des crédits à des taux d'intérêt qui ne dépendent pas de la rentabilité des projets à financer. Dans ce sens, le royaume a adopté à fin 2014 la loi bancaire N°103-12, qui a été publiée au bulletin officiel en Mars 2015, et qui concerne entre autres, les banques participatives. Le présent article vise à mettre la lumière sur les perspectives de financement des PME par les banques participatives au Maroc, particulièrement les entreprises de la ville de Fès, et ce, à travers une enquête sur la base d'un questionnaire à caractère quantitatif, qui a porté sur les attentes d'un échantillon de 66 PME situées au niveau de la ville de Fès, envers la finance participative au Royaume.

Mots clés : PME de la ville de Fès ; système bancaire classique ; exclusion financière ; finance participative ; finance éthique.

Abstract: Crowdfunding is an ethical funding alternative for individuals and businesses. While Moroccan SMEs suffer from financial exclusion from the traditional banking system, which requires sufficient guarantees from these companies for the granting of loans at interest rates which do not depend on the profitability of the projects to be financed. In this sense, the kingdom adopted at the end of 2014 the banking law N ° 103-12, which was published in the official bulletin in March 2015, and which concerns among other things, the participating banks.

This article aims to shed light on the prospects for SME financing by participating banks in Morocco, particularly businesses in the city of Fez, through a survey based on a quantitative questionnaire, which focused on the expectations of a sample of 66 SMEs located in the city of Fez, towards participatory finance in the Kingdom.

Keywords: SME of the city of Fez; traditional banking system; financial exclusion; crowdfunding; ethical finance.



Introduction

La finance participative a fait preuve de résilience à l'occasion de la crise financière qui a frappé l'économie mondiale en 2007, vu que cette finance se base sur le financement de l'économie, et non pas sur l'économie financière qui concerne la finance classique, vulnérable aux crises systémiques. D'autre part, les PME¹ sont une composante principale du tissu économique de la majorité des économies, qu'elles soient développées, ou en voie de développement. Au Maroc, le paysage économique et industriel est marqué par la prédominance des PME qui constituent environ 97% de l'ensemble des entreprises au Royaume. Elles jouent un rôle important dans la dynamique économique et constituent des facteurs de promotion de l'emploi et de partage des richesses.

Le Royaume a adopté à fin 2014 la loi bancaire N°103-12, qui a été publiée au bulletin officiel en Mars 2015, et qui concerne entre autres, les banques participatives. Ces banques permettront de renforcer le secteur bancaire national par la satisfaction des besoins d'une frange de la population nationale réticente aux pratiques bancaires classiques, ce qui correspond aux évolutions internationales observées au niveau des pays du Golf, des pays anglo-saxons, et des pays du sud-est asiatique, voire des pays voisins comme, la Lybie, la Tunisie, ou encore l'Algérie.

A travers le présent article, on va essayer de répondre à la question suivante : **Quelles sont les possibilités pour les PME marocaines, en particulier les entreprises de la ville de Fès, de passer du mode de financement conventionnel vers le mode de financement participatif ?**

Pour répondre à notre problématique, on va :

- Présenter des définitions, caractéristiques, et la répartition des PME par secteurs d'activités au Maroc ;
- Exposer les obstacles de financement des petites et moyennes entreprises au Maroc ;
- Ensuite, on va mettre en exergue les besoins de financement des PME et l'introduction de la finance participative au Maroc ;
- Enfin, on va présenter une étude qui s'est basée sur une enquête de terrain à caractère quantitative, réalisée au niveau de la ville de Fès, concernant les petites et moyennes entreprises, à travers des analyses Bi-variées des réponses à notre questionnaire opérées moyennant le logiciel *Sphinx*.

1. Définitions, caractéristiques, et place de la PME au niveau nationale

Le développement de l'économie d'une nation est mesuré à partir du taux d'employabilité, le niveau de vie des citoyens, et en investissant dans les petites et moyennes entreprises, la richesse d'un pays se crée. Alors, il paraît nécessaire d'éclaircir des aspects théoriques sur les PME, à travers ce point, on va présenter à travers deux paragraphes, la définition des PME selon plusieurs points de vue, leurs caractéristiques, ainsi que la place de la PME au niveau du tissu économique nationale.

¹Petites et Moyennes Entreprises

1.1 Définition et caractéristiques de la PME

Depuis la loi 53-00 formant « Charte de la PME » du 23 juillet 2002, cette catégorie d'entreprise a une définition « officielle ». Selon l'article premier de cette loi, la PME est une entreprise gérée et/ou administrée directement par les personnes physiques qui en sont les propriétaires, copropriétaires ou actionnaires et qui n'est pas détenue à plus de 25% du capital ou des droits de vote par une entreprise, ou conjointement par plusieurs entreprises (Publié dans le Bulletin officiel numéro 5036 du 27 Joumada II 1423, 5-9-2002).

Parallèlement, un système a été adopté par l'ensemble des banques marocaines au cours de l'année 2004 proposant des échelles de notation différenciées suivant la catégorie d'entreprise concernée (grande entreprise, PME, micro-entreprise). Le concept de PME est en effet fréquemment associé à celui d'indépendance juridique et financière de l'entreprise et au rôle fondamental du chef d'entreprise dans la gestion et la possession du capital. Michel Kalika (1987), s'est appuyé sur des fondements issus des théories des organisations pour analyser les structures des PME, à savoir : standardisation des procédés, formalisation des procédures, séparation fonctionnelle, etc. Il a essayé, à partir d'une panoplie des études de cas des PME, de déterminer une typologie de PME fructueuses. Dans ce sens, l'étude réalisée par Berube, Desharnais, Doucet, Herbert et Melacon en 2005 représente la synthèse.

Tableau 1 : Définition mondiale de la PME selon sa taille (nombre d'employés) :

Entreprises	OCDE2	OCDE1	Union européenne	Canada
Micro entreprise	De 1 à 9	Moins de 9	Moins de 9	Moins de 9
Petite entreprise	De 10 à 49	10-49	10-49	1-99
Moyenne entreprise	De 50 à 249	50-99	50-249	100-499
Grande entreprise	De 100 à 499	Plus de 250	Plus de 250	Plus de 500

Source : Bérubé et Al, année 2005.

Tableau 2 : Définition de la PME au Maroc selon sa taille:

Type d'entreprise	Effectif	Chiffre d'affaire ou Total du Bilan	
PME	≤ 200 personnes.	≤ 75 millions de Dhs.	≤ 50 millions de Dhs.

Source : Maroc PME 2010

La version finale de la nouvelle définition de la PME tient compte du seul critère du chiffre d'affaires et fait abstraction du nombre de ses employés. Dans un autre lieu, les PME éprouvent une part de marché restreinte qui n'est essentiellement pas suffisante pour influencer les prix des biens et services procurés. Par conséquent, toute entreprise remplissant une position dominante sur le marché n'est pas principalement une PME.

1.2 La répartition des PME au Maroc par secteurs d'activités :

Le Haut-Commissariat au Plan vient de livrer les premiers résultats d'une récente étude effectuée en 2019 auprès des petites et moyennes entreprises sur tout le territoire national. Selon le HCP, cette enquête vise à appréhender les activités des entreprises, particulièrement les PME, dans leur diversité, et leur perception du cadre juridique, économique et social dans lequel elles évoluent. Dans le détail, on note une forte concentration des entreprises dans l'axe Casablanca-Tanger. En effet, 63% d'entre elles sont implantées dans cet axe. La région Casablanca-Settat regroupe 39% des entreprises, contre 15% pour la région de Rabat-Salé-Kenitra (15%) et 9% pour la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima.

En ce qui concerne les entreprises industrielles, c'est toujours l'axe Casablanca-Tanger qui remporte la Palme d'Or avec 68% de l'effectif global. Ce qui se comprend très bien vu la disponibilité de l'infrastructure (zone industrielles, logistiques, zones d'accélération industrielle, centres d'affaires, banques...) et bien d'autres conditions. Sur les 68%, la région Casablanca-Settat concentre à elle seule 47% des entreprises industrielles du Royaume. Le HCP note aussi que le poids des TPME représente 93% de l'ensemble des entreprises au Maroc, soit 64% (TPE), 29% (PME) et 7% (Grandes Entreprises-GE).

Ainsi, les petites et moyennes entreprises jouent un rôle économique et social très important au niveau du royaume, un rôle fortement apprécié en ces périodes de crises et d'aggravation des chiffres du chômage, et leur développement sur le territoire national offre de nombreuses possibilités ce qui peut aider à créer l'emploi, et à faire face aux défis démographiques des populations en pleine croissance.

Tableau 3 : Répartition des entreprises par secteurs d'activité

Secteurs	TPE	PME	GE	Total
Industrie	7,7%	10,9%	25,8%	9,9%
Construction	20,9%	21,2%	22,9%	21,1%
Commerce	27,9%	26,5%	27,5%	27,5%
Services	43,5%	41,5%	23,8%	41,5%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : Haut-Commissariat au Plan, 2019

Autres chiffres très édifiants, les entreprises dans leur ensemble sont globalement de création récente. Ainsi, on apprend que 75% des entreprises ont moins de 20 ans et 35% moins de 10 ans. Il faut savoir que 64% de TPE, 40% d'entre elles ont moins de 10 ans. Et du côté des grandes entreprises (GE), plus de la moitié ont plus de 20 ans. De même, l'enquête montre que les entreprises nouvellement créées

sont principalement des TPME. Selon le HCP, plus des 2/3 des entreprises au Maroc opèrent dans le secteur tertiaire et moins de 10% d'entre elles exercent dans le secteur industriel.

Par contre, on a une répartition quasi uniforme des grandes entreprises dans les différents secteurs d'activité. Autre chiffre plus marquant encore, plus des trois quarts des entreprises âgées de moins de 10 ans exercent dans le tertiaire alors que les entreprises industrielles ne représentent que 3% de l'ensemble de cette classe.

2. Les obstacles au financement des petites et moyennes entreprises au Maroc

La réussite d'une entreprise ne dépend pas uniquement de son capital humain, de la qualité et du prix des produits ou services qu'elle offre à la clientèle, mais aussi de la capacité de l'entreprise à mobiliser des financements adéquats aux besoins d'exploitation et d'investissement. En effet, la mobilisation des capitaux permet à l'entreprise le financement des investissements, le maintien, l'amélioration et l'accroissement du potentiel.

La grande difficulté que rencontrent les PME est de trouver des sources de financement externes appropriées à leur structure, cette difficulté est liée soit à des contraintes de la structure financière de l'entreprise lui-même, soit à celles de la nature de l'offre de son environnement financier. Les deux types de contraintes sont ceux d'ordre interne, et d'autres d'ordre externe.

2.1 Contraintes intrinsèques :

Les contraintes intrinsèques sont liées à la structure financière et à l'organisation interne de la PME qui se caractérise par une structure financière déséquilibrée, une organisation interne centralisée et personnalisée, le manque de transparence, un très faible encadrement...., tous ces éléments et autres, favorisent les réticences des établissements des crédits à financer ce type d'entreprise, qui se caractérise d'abord par une grande faiblesse de leur fonds propres, ce qui constitue une contrainte majeure pour l'obtention de financement auprès des différents établissements financiers, plus particulièrement les banques.

Les dirigeants propriétaires sont très réticents quant à l'ouverture de leur capital à d'autres personnes étrangères à leur organisation, en raison du caractère familiale de ces entreprises, et du souci de préserver l'autonomie financière en matière de gestion et de prise de décision. En plus de l'absence de transparence dans la gestion à travers la manipulation des documents comptables et financiers, voire leur inexistance, ce qui ne fait qu'effriter leur crédibilité et porter atteinte à leur image auprès des banques.

2.2 Contraintes externes :

Liées notamment à la nature et aux caractéristiques des établissements financiers, ces derniers évitent de prendre des risques excessifs en matière de distribution des fonds. Cette préoccupation s'accroît notamment lorsqu'il s'agit de PME à faible structure financière. Pour se prémunir contre ce risque, les banques exigent des garanties réelles que la quasi-totalité des PME est dans l'incapacité d'offrir.

Les établissements de crédit ont très peu d'expérience dans le domaine des prêts à la PME. Ils apparaissent souvent incapables de faire la distinction entre les bonnes et les mauvaises emprunteuses. Pour contourner les difficultés qu'elles rencontrent afin d'évaluer les risques courus au niveau de ces PME, les banques leur alourdissent les procédures et exigent d'elles d'importantes garanties : le nantissement de fonds de commerce, du matériel de production, diverses assurances...voire souvent une garantie hypothécaire.

Ainsi, la méconnaissance du milieu des PME par les banques, en plus des frais élevés inhérents aux crédits de ce type d'entreprises font que le coût de traitement, de gestion et de suivi des dossiers de crédit pour ces entreprises est extrêmement onéreux.

En général, les PME souffrent d'importantes contraintes qui bloquent leur développement, soit d'ordre interne en liaison à la structure même de ce genre d'entreprise, soit d'ordre externe relatives à la nature de l'environnement financier et aux attitudes des différents partenaires financiers.

3. Les Besoins de financement des PME et l'introduction de la finance participative au Maroc

La loi numéro 103.12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, connue sous l'appellation de « loi bancaire », adoptée en novembre 2014, et publiée au bulletin officiel en Mars 2015, donne une liste non limitative de six produits (*Mourabaha, Ijara, Moucharaka, Moudaraba, Salam, Istisnaa*). La finance participative est axée sur le financement de l'activité commerciale et marchande et elle est bâtie sur des principes éthiques permettant à titre d'exemple à l'emprunteur en difficulté d'avoir des échéances de remboursement adaptables. Ce mode de financement permettrait aux PME de contourner les difficultés qu'elles rencontrent en matière de financement à cause de la faiblesse de leurs capitaux propres et d'éviter l'endettement excessif. L'avènement des nouvelles banques dites participatives au niveau du paysage financier marocain, laisse présager un élargissement de l'offre de financement bancaire existante destinée à la PME.

Au terme de l'article 52 de la loi bancaire, les banques participatives sont habilitées à réaliser en plus des opérations qui sont conformes à la *Charia* propres aux banques islamiques, les opérations commerciales, financières et d'investissement à l'exclusion de celles impliquant la perception et le versement des intérêts. Ces banques peuvent aussi s'engager dans les activités de profession bancaire, mentionnées au premier article du projet, à savoir les opérations d'ouverture des comptes, de réception des fonds du public, de mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et de collecte des dépôts.

Dans le même sens, les banques participatives sont habilitées, selon l'article 55 à exercer, sous réserve du respect des dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière et conformément aux préceptes de la *Charia*, les connexes à leurs activités prévues à l'article 7, à savoir les opérations de change manuel ou les opérations de location simple de biens mobiliers et immobiliers. Cependant,

une activité annexe reconnue aux banques, celle des opérations d'assurance de personne, s'oppose aux préceptes de la finance islamique.

3.1 Les besoins de financement des PME au Maroc

L'avènement des banques participatives au paysage financier marocain, donne lieu à un élargissement de l'offre de financement bancaire existante destinée à la PME, ce qui pourra avoir un apport réel et un rôle à jouer par ces nouvelles banques dans l'accompagnement des PME. Bien que leur typologie soit variable d'un pays à l'autre, en fonction du niveau de développement, les PME ont une caractéristique commune, en l'occurrence l'aspect personnel et familial de l'entreprise. A cet effet, les PME n'envisagent pas toutes l'intervention de la banque, car pour certaines, cette dernière est indispensable, ce qui est le cas des PME en démarrage, celles qui rencontrent des difficultés de croissance ou qui ont besoin d'un soutien externe pour se restructurer. Pour d'autres, l'intervention de la banque est moins indispensable, ou n'est pas souhaitée du tout. Elles manifestent un fort désir d'autonomie et d'indépendance, d'autant plus facile à sauvegarder qu'elles disposent d'une liquidité financière considérable.

La demande de financement des PME naissantes nécessite des crédits à long terme, vu qu'il s'agit de financer des investissements qui s'amortissent sur le long ou moyen terme, le développement des PME ne peut donc se faire que via une politique basée sur des ressources à travers des périodes longues. Les banques commerciales ont toujours privilégié le financement à court terme ou continuent d'exiger des garanties importantes car leurs principales ressources proviennent des dépôts à vue ou à terme. L'approche du marché des PME par les institutions financières participatives, peut être analysée selon trois critères : l'investissement, la rentabilité et le risque.

La banque islamique exige de tout promoteur d'un projet la présentation d'une étude de faisabilité qui doit, en principe, fournir des renseignements sur l'aspect financier, économique, commercial, technique et organisationnel. Comme les dossiers présentés renferment rarement tous ces éléments, les banques islamiques se sont dotées de départements d'étude de projet et de suivi. La banque islamique dispose d'une panoplie de modèles et d'outils de financement (*Moudaraba, Moucharaka, Mourabaha, Ijara, etc...*), pour l'évaluation du dossier et le montage du financement. Dans un financement de type *Moudaraba*, la banque peut prendre en charge le financement total de l'investissement en intervenant comme associé. Ce type de financement convient parfaitement aux PME qui démarrent pour obtenir les fonds nécessaires à la mise en place de l'investissement.

C'est l'élément primordial en finance islamique. En effet, pour une banque participative, ce qui importe le plus, c'est la rentabilité de la PME à financer dans la mesure où la rémunération de la banque dépend quasi exclusivement de cette rentabilité. Le principe du partage des pertes et des profits (3P) entre la PME et la banque traduit le fait que le bénéfice n'est que le fruit de la symbiose du travail et du capital.

L'octroi des crédits aux PME est généralement assorti d'un risque élevé, en raison notamment du risque d'insolvabilité et du caractère fragile des garanties offertes par les PME. Concernant les banques participatives, le problème des garanties se pose toutefois avec moins d'intensité en comparaison avec le cas des banques classiques. A titre d'exemple, pour la formule *Mourabaha*, il est fréquent qu'en plus des garanties classiques (hypothèque, aval ou nantissement) il soit exigé une tierce détention, pour couvrir le risque encouru au niveau de l'opération d'achat-revente avec une marge bien convenue.

En générale, les problèmes liés au financement bancaire des PME restent similaires d'une institution à l'autre, qu'elle soit classique ou islamique. Toutefois, il ressort que les produits offerts par les banques islamiques pourraient être particulièrement adaptés aux besoins des petites et moyennes entreprises, et ce, pour quatre raisons à savoir :

- La faiblesse des PME en fonds propres est bien connue et constitue un obstacle majeur à l'accès au crédit bancaire, or, le financement islamique peut contourner le problème de l'apport en fonds propres car la banque participative intervient en tant que partenaire et non en tant que bailleur de fonds.
- L'endettement excessif qui résulte de cette faiblesse en fonds propres entraîne des frais financiers importants, et met en péril l'équilibre financier de la PME, or le financement participatif basé sur le principe du partage des pertes et des profits empêche la fixation d'intérêts usuraires.
- Au niveau bancaire, la gestion d'une multitude de PME est loin de créer la confiance, or le financement islamique conçoit la relation Banque-PME plutôt à long terme, dans un partenariat avec notamment un rôle actif de la banque dans la gestion de l'affaire ;
- Au niveau du suivi et du recouvrement, les banques islamiques sont supposées disposer de structures de suivi pour contrôler les travaux relatifs à la réalisation de l'investissement, d'une part, et à l'exploitation proprement dite de la PME, d'autre part.

Pour assumer sa vocation de vecteur de développement dans une logique de partage des bénéfices et des pertes, la finance participative moderne a perfectionné des instruments participatifs tels que la *Moucharaka* et la *Moudaraba*, dépendant de la moralité du client, de la relation de confiance et de la rentabilité attendue du projet. Les financements participatifs supposent une connaissance parfaite du marché et des clients partenaires.

A cet effet, si en théorie, les instruments participatifs sont privilégiés par la finance islamique, en pratique, les banques islamiques tendent plutôt à commercialiser en priorité des instruments de dette ou de quasi-dette, principalement la *Mourabaha* et l'*Ijara*.

Cette tendance s'explique par la contrainte de la gestion du risque et des conditions du refinancement qui s'effectue généralement via des ressources de dépôt à court et moyen terme. Toutefois, en finance islamique, les instruments de dette et de quasi-dette procèdent également d'une logique de profit et non d'intérêts bancaires.

3.2 Les modes de financement des banques participatives au Maroc :

La loi bancaire de 2015 a bien mis en place, les deux composantes de la finance islamique, à savoir le financement commercial (*ijara, mourabaha*) et le financement participatif (*moucharaka, moudaraba*). En effet, les banques participatives peuvent procéder au financement de la clientèle à travers notamment les produits ci-après:

- **Mourabaha** : définie comme étant tout contrat par lequel une banque participative acquiert un bien meuble ou immeuble en vue de le revendre à son client à son coût d'acquisition plus une marge bénéficiaire convenue d'avance. Le règlement par le client est effectué selon les modalités convenues entre les parties ;
- **Ijara** : définie comme étant tout contrat selon lequel une banque participative met, à titre locatif, un bien meuble ou immeuble déterminé, identifié et propriété de cette banque, à la disposition d'un client pour un usage autorisé par la loi. L'*ijara* peut revêtir l'une des formes suivantes :
 - **Ijara tachghilia** qui consiste en une location simple
 - **Ijara wa Iqtinaa** qui consiste en une location assortie de l'engagement ferme du locataire d'acquérir le bien loué à l'issue d'une période convenue d'avance.
- **Moucharaka** : définie comme étant tout contrat ayant pour objet la participation, par une banque participative, dans un projet, en vue de réaliser un profit. Les deux parties participent aux pertes à hauteur de leur participation et aux profits selon un prorata prédéterminé. La **Moucharaka** peut revêtir l'une des deux formes suivantes :
 - **La Moucharaka-thabita** : Les deux parties demeurent partenaires jusqu'à l'expiration du contrat les liant ;
 - **La Moucharaka-Moutanakissa** : La banque se retire progressivement du projet conformément aux stipulations du contrat.
- **Moudaraba** : Définie comme étant tout contrat mettant en relation une banque participative (*Rab Al Mal*) qui fournit des fonds et un entrepreneur (*Moudarib*) qui fournit son travail en vue de réaliser un projet. La responsabilité de la gestion du projet repose entièrement sur l'entrepreneur. Les bénéfices réalisés sont partagés selon une répartition convenue entre les deux parties et les pertes sont assumées exclusivement par *Rab Al Mal* sauf en cas de fraude commise par le *Moudarib*.

Les caractéristiques techniques de ces produits ainsi que les modalités de leur présentation à la clientèle sont fixées par la circulaire du Wali de Bank-Al-Maghreb, après avis du Comité *Charia* pour la finance et du comité des établissements de crédit. Cependant, les articles de la nouvelle loi bancaire ne font pas apparaître les autres modes de financement islamique, mais, on peut les constater d'après l'article 57.

Au-delà, les banques participatives peuvent financer leur clientèle à travers tout autre produit conforme aux préceptes de la *Charia* dont les caractéristiques techniques ainsi que les modalités de

leur présentation à la clientèle sont fixées par circulaire du Wali de Bank-Al-Maghreb après avis du Comité de *Charia* pour la finance et du comité des établissements de crédit. Ainsi, les banques participatives n'offrent pas uniquement des produits conformes à la *Charia*, mais proposent aussi des services gratuits, pour mieux couvrir le marché.

Tableau 4 : Les services gratuits des banques participatives :

Fonction de la banque	Services offerts	Fonction des banques islamiques	
		Non identique	Identique
Compensation Règlement	Chèque		X
	Virement		X
	Carte de crédit	X	
	Carte de débit		X
	Lettre de crédit à vue ou à terme		X
	Financement des lettres de crédit	X	

Source : La loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Enfin, la dimension internationale est présente dans la loi bancaire car, elle autorise dans son article 34, le capital national et aussi étranger à la création de la banque participative et permet, en plus, à celle-ci d'offrir ses services au marocain du monde (MDM).

4. Etude des attentes des PME vis-à-vis des banques participatives au Maroc (Enquête sur les entreprises de la ville de Fès):

Dans le cadre d'une étude de terrain qui s'est basée sur une enquête à caractère quantitatif concernant les attentes des PME vis-à-vis des banques participatives implantées au Maroc, particulièrement les entreprises de la ville de Fès, on a pu collecter 66 réponses à notre questionnaire auprès des dirigeants des petites et moyennes entreprises situées à la ville concernée. Dans ce cadre, on a procédé à dix (10) analyses Bi-variées des réponses à notre questionnaire, et ce, moyennant le logiciel *Sphinx*. En général, l'analyse bi-variée repose principalement sur le test d'indépendance du Khi-carré de *Pearson*, et sur l'analyse factorielle en cas de lien entre les deux variables étudiées.

La concrétisation de la stratégie de recherche consiste à identifier l'instrument avec lequel on va collecter les données afin de répondre aux objectifs de la recherche, et en particulier pour tirer des conclusions concernant les attentes des dirigeants des PME de la ville de Fès vis-à-vis de la finance participative au Maroc.

A cet effet, on va adopter le paradigme positiviste, avec un mode de raisonnement hypothético-déductif, via lequel, le questionnaire constitue l'instrument de collecte des données le plus adéquat. Le choix du questionnaire entant qu'instrument de collecte des données est justifié par le fait que ce dernier constitue l'instrument le plus utilisé dans le domaine du marketing. La recherche quantitative est décrite comme une stratégie de recherche qui met l'accent sur la quantification dans la collecte et l'analyse des données. Elle implique un mode de raisonnement *déductif* de la relation entre la théorie

et la recherche. En plus, la recherche quantitative incorpore des pratiques et des normes du modèle scientifique naturel, et du positivisme en particulier.

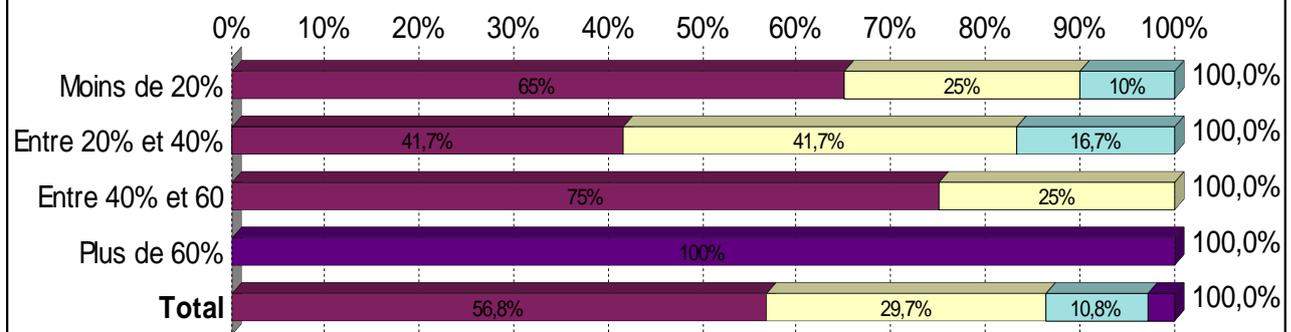
La présente enquête porte sur plusieurs questions : Secteur d'activité de la PME, chiffre d'affaire, pourcentage du crédit bancaire classique, choix du placement de liquidité, degré de motivation pour la finance islamique, facilité d'accès au crédit bancaire classique.....Les 66 réponses au questionnaire ont été soumises à des analyses bi-variées afin de déduire les liens entre les différentes questions objet de notre enquête, avant de tirer des conclusions concernant les attentes des PME de la ville de Fès envers la finance participative au Maroc.

4.1 Analyse Bi-variée (chiffre d'affaire et pourcentage du crédit bancaire) (figure 1)

	Moins de 5 MDH	(5 - 25) MDH	(25 - 50) MDH	Plus de 50MDH	Total
Moins de 20%	13	5	2	0	20
Entre 20% et 40%	5	5	2	0	12
Entre 40% et 60	3	1	0	0	4
Plus de 60%	0	0	0	1	1
Total	21	11	4	1	37

$p = <0,1\%$; $\chi^2 = 39,51$; $ddl = 9$ (TS)

La relation est très significative.



Source : Auteur

- L'analyse bi-variée montre une relation très significative entre le chiffre d'affaire de la PME et le pourcentage du crédit bancaire dans le financement global de l'entreprise ;
- Les deux variables étudiées varient dans le même sens ;
- Plus le pourcentage du crédit bancaire dans le financement global de l'entreprise est élevé, plus le chiffre d'affaire est important.
- La carte de l'analyse factorielle des correspondances sur le tableau croisé (ci-dessous) montre la relation très significative entre les deux variables :

- Chiffre d'affaire de la PME
- Pourcentage du crédit bancaire dans le financement global de l'entreprise.

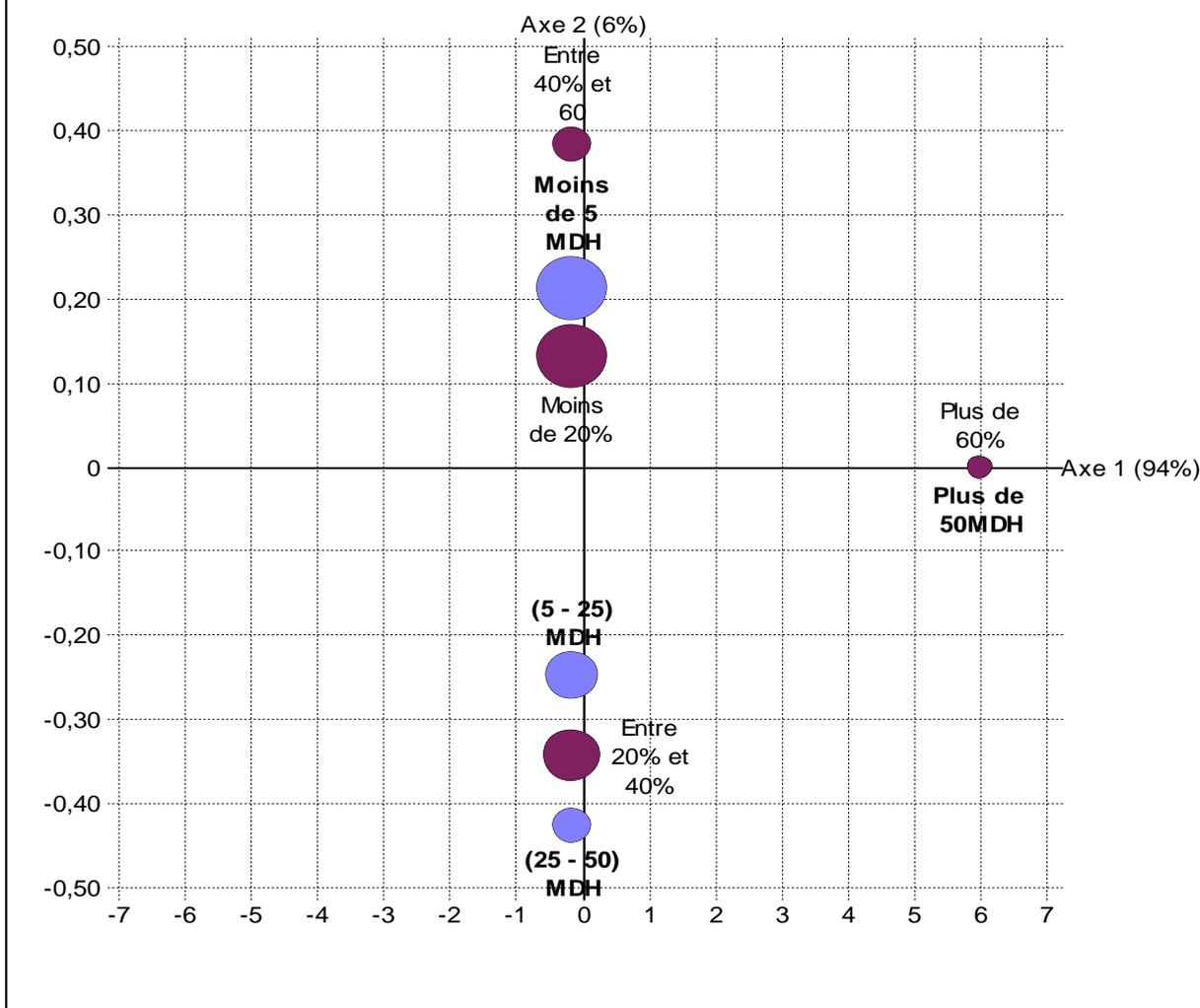
Carte de l'analyse factorielle des correspondances sur le tableau croisé (figure 2)

	Moins de 5 MDH	(5 - 25) MDH	(25 - 50) MDH	Plus de 50MDH	Total
Moins de 20%	13	5	2	0	20
Entre 20% et 40%	5	5	2	0	12
Entre 40% et 60	3	1	0	0	4
Plus de 60%	0	0	0	1	1
Total	21	11	4	1	37

$p = <0,1\%$; $\chi^2 = 39,51$; $ddl = 9$ (TS)

La relation est très significative.

Carte : analyse factorielle des correspondances sur le tableau croisé



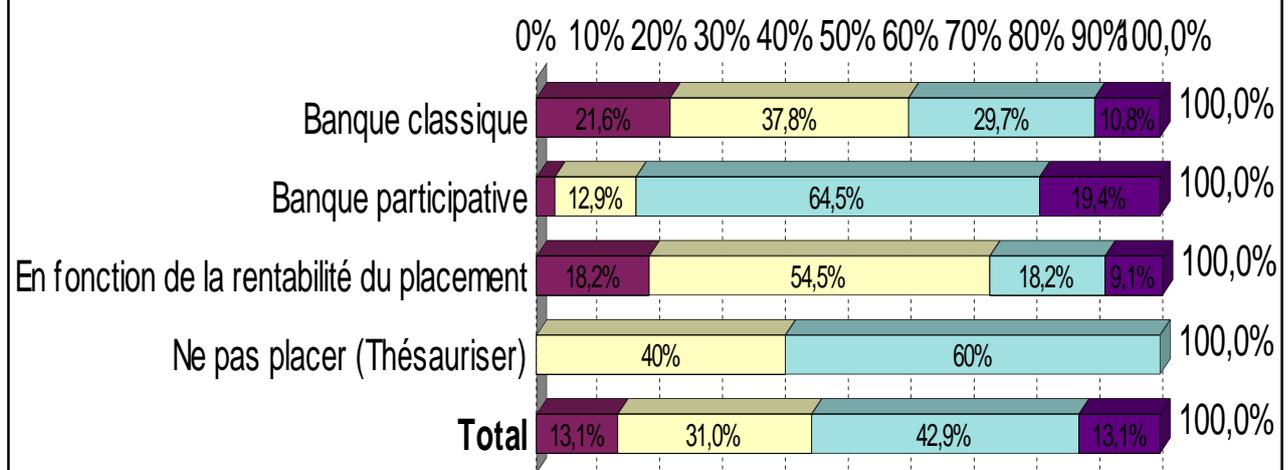
Source : Auteur

4.2 Analyse Bi-variée (Choix du placement de liquidité et degré de motivation pour la finance participative) (figure 3)

	Pas de motivation	Peu de motivation	Motivé	Très motivé	Total
Banque classique	8	14	11	4	37
Banque participative	1	4	20	6	31
En fonction de la rentabilité du placement	2	6	2	1	11
Ne pas placer (Thésauriser)	0	2	3	0	5
Total	11	26	36	11	84

$p = 1,9\%$; $\chi^2 = 19,82$; $ddl = 9$ (S)

La relation est significative.



Source : Auteur

- L'analyse bi-variée montre une relation significative entre le choix du placement de liquidité (banque classique, banque participative, en fonction de la rentabilité du placement, thésauriser), et le degré de motivation du dirigeant de la PME pour la finance participative.
- La carte de l'analyse factorielle des correspondances sur le tableau croisé (ci-dessous,) montre la relation significative entre les deux variables :
 - Choix de placement de liquidité ;
 - Degré de motivation du dirigeant de la PME pour la finance participative.

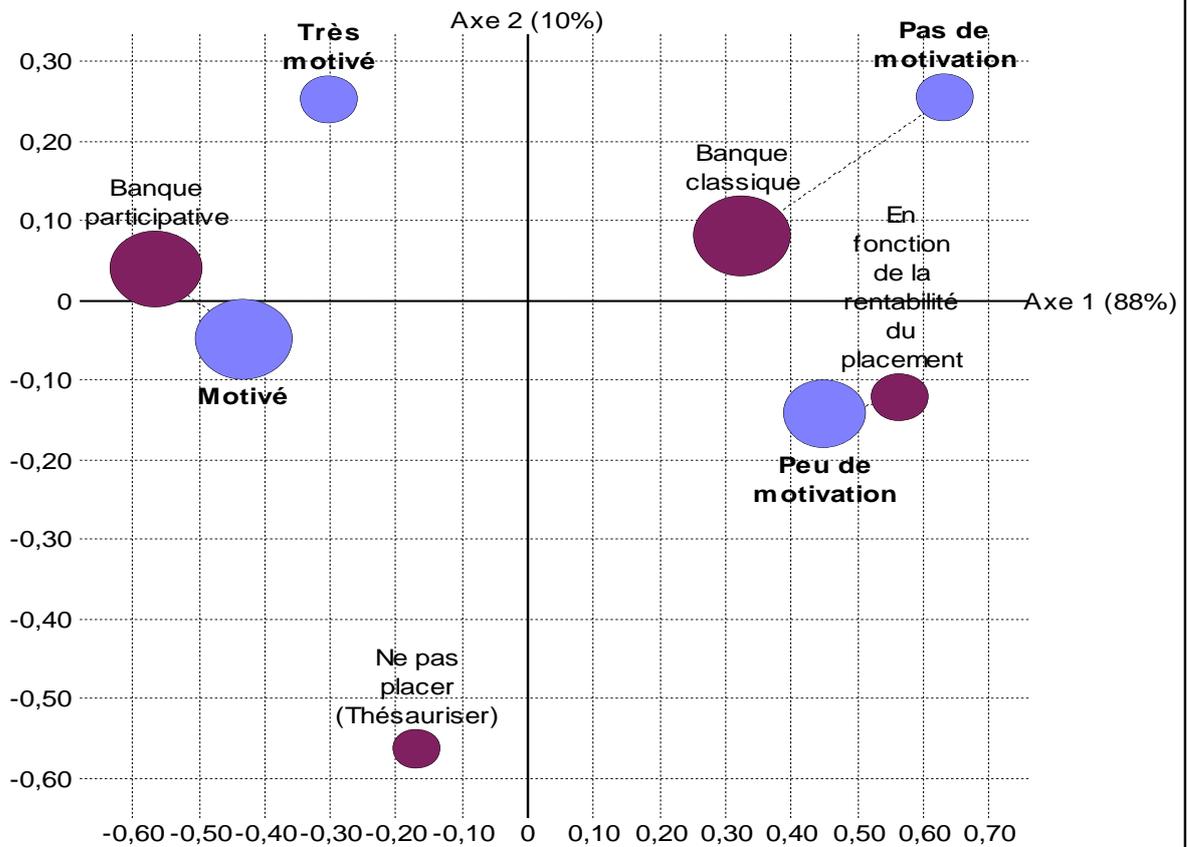
Carte de l'analyse factorielle des correspondances sur le tableau croisé (figure 4)

	Pas de motivation	Peu de motivation	Motivé	Très motivé	Total
Banque classique	8	14	11	4	37
Banque participative	1	4	20	6	31
En fonction de la rentabilité du placement	2	6	2	1	11
Ne pas placer (Thésauriser)	0	2	3	0	5
Total	11	26	36	11	84

$p = 1,9\%$; $\chi^2 = 19,82$; $ddl = 9$ (S)

La relation est significative.

Carte : analyse factorielle des correspondances sur le tableau croisé



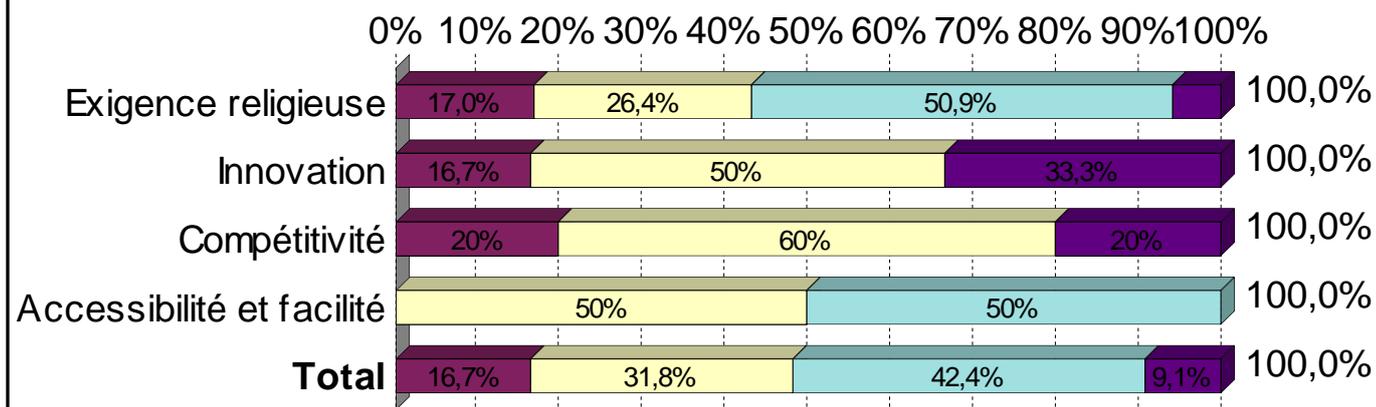
Source : Auteur

4.3 Analyse Bi-variée (Le critère de choix de la banque participative et le degré de motivation pour ladite banque) (figure 5)

	Pas de motivation	Peu de motivation	Motivé	Très motivé	Total
Exigence religieuse	9	14	27	3	53
Innovation	1	3	0	2	6
Compétitivité	1	3	0	1	5
Accessibilité et facilité	0	1	1	0	2
Total	11	21	28	6	66

$p = 12,5\%$; $\chi^2 = 13,94$; $ddl = 9$ (PS)

La relation est peu significative.



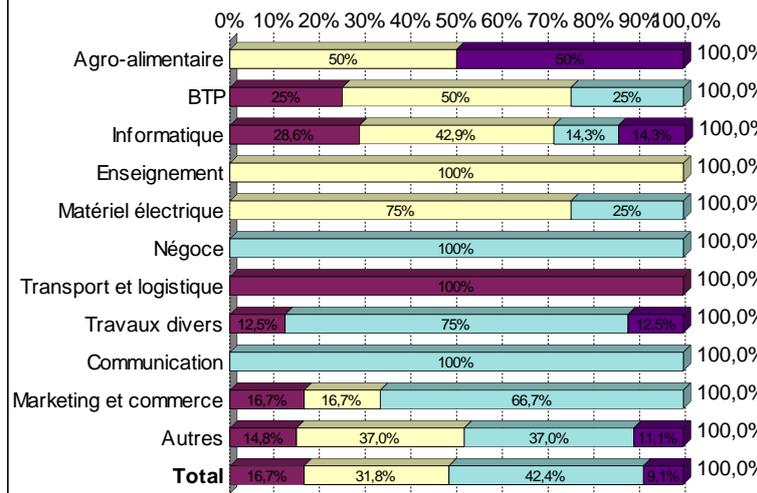
Source : Auteur

- La relation est peu significative d'après l'analyse bi-variée des deux variables :
- Le critère de choix de la banque participative ;
- Le degré de motivation pour la banque participative.
- Les deux variables étudiées sont peu dépendantes d'après leur analyse bi-variée.

4.4 Analyse Bi-variée (Secteur d'activité et degré de motivation pour la finance participative) (figure 6)

	Pas de motivation	Peu de motivation	Motivé	Très motivé	Total
Agro-alimentaire	0	1	0	1	2
BTP	1	2	1	0	4
Informatique	2	3	1	1	7
Enseignement	0	1	0	0	1
Matériel électrique	0	3	1	0	4
Négoce	0	0	4	0	4
Transport et logistique	2	0	0	0	2
Travaux divers	1	0	6	1	8
Communication	0	0	1	0	1
Marketing et commerce	1	1	4	0	6
Autres	4	10	10	3	27
Total	11	21	28	6	66

p = 14,0% ; chi2 = 38,40 ; ddl = 30 (PS)
 La relation est peu significative.



Source : Auteur

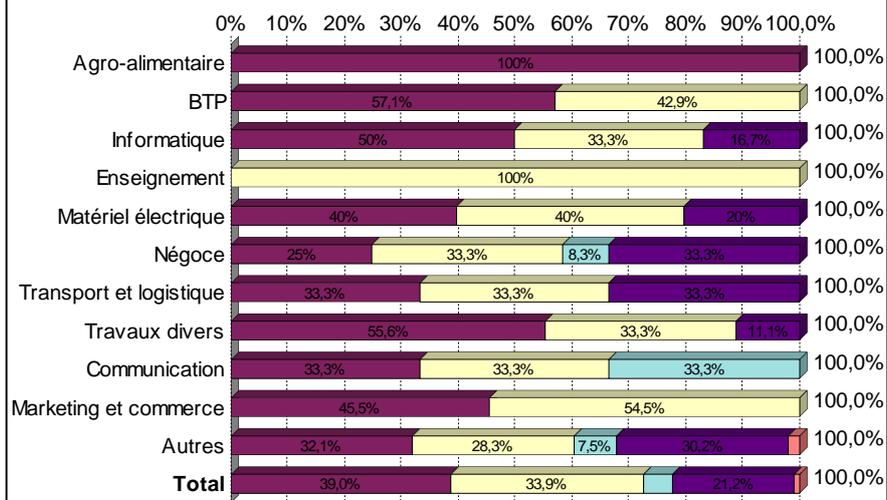
- D'après l'analyse bi-variée, la relation est peu significative concernant les deux variables :
- Le secteur d'activité ;
- Le degré de motivation pour la finance participative.
- La motivation du dirigeant de la PME pour la finance participative est peu dépendante de son secteur d'activité.

4.5 Analyse Bi-variée (Secteur d'activité et attentes des PME envers la finance participative) (figure 7)

	Compatibilité à la Charia	Un faible cout de financement	Des activités de Conseil	Un soutien financier	Autres	Total
Agro-alimentaire	2	0	0	0	0	2
BTP	4	3	0	0	0	7
Informatique	6	4	0	2	0	12
Enseignement	0	1	0	0	0	1
Matériel électrique	2	2	0	1	0	5
Négoce	3	4	1	4	0	12
Transport et logistique	1	1	0	1	0	3
Travaux divers	5	3	0	1	0	9
Communication	1	1	1	0	0	3
Marketing et commerce	5	6	0	0	0	11
Autres	17	15	4	16	1	53
Total	46	40	6	25	1	118

$p = 93,4\%$; $\chi^2 = 27,45$; $ddl = 40$ (NS)

La relation n'est pas significative.



Source : Auteur

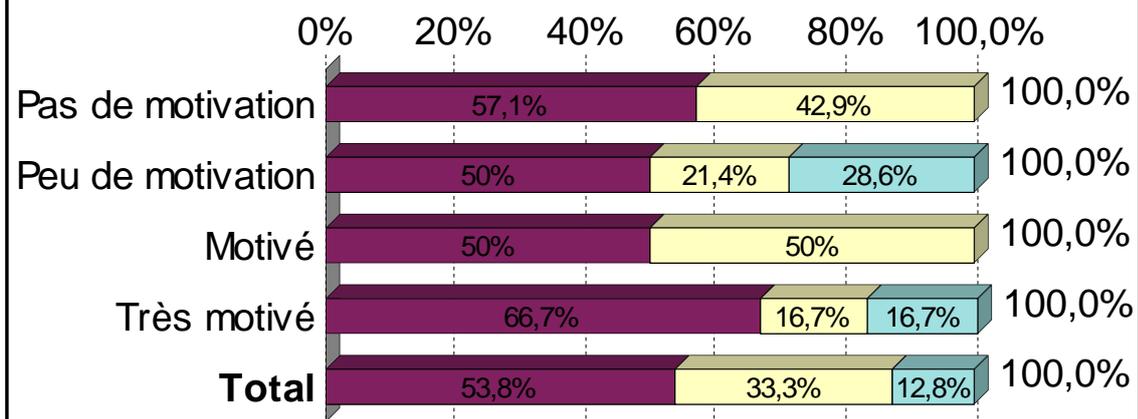
- L'analyse bi-variée montre une relation qui n'est pas significative concernant les deux variables :
- Le secteur d'activité de l'entreprise ;
- Les attentes des PME vis à vis de la finance participative ;
- Le secteur d'activité de la PME n'influence pas les attentes du dirigeant envers la finance participative.

4.6 Analyse Bi-variée (Degré de motivation pour la finance participative et degré d'accès au crédit bancaire) (figure 8)

	Aucun obstacle	Peu/Limité	Enormément	Total
Pas de motivation	4	3	0	7
Peu de motivation	7	3	4	14
Motivé	6	6	0	12
Très motivé	4	1	1	6
Total	21	13	5	39

$p = 25,6\%$; $\chi^2 = 7,77$; $ddl = 6$ (NS)

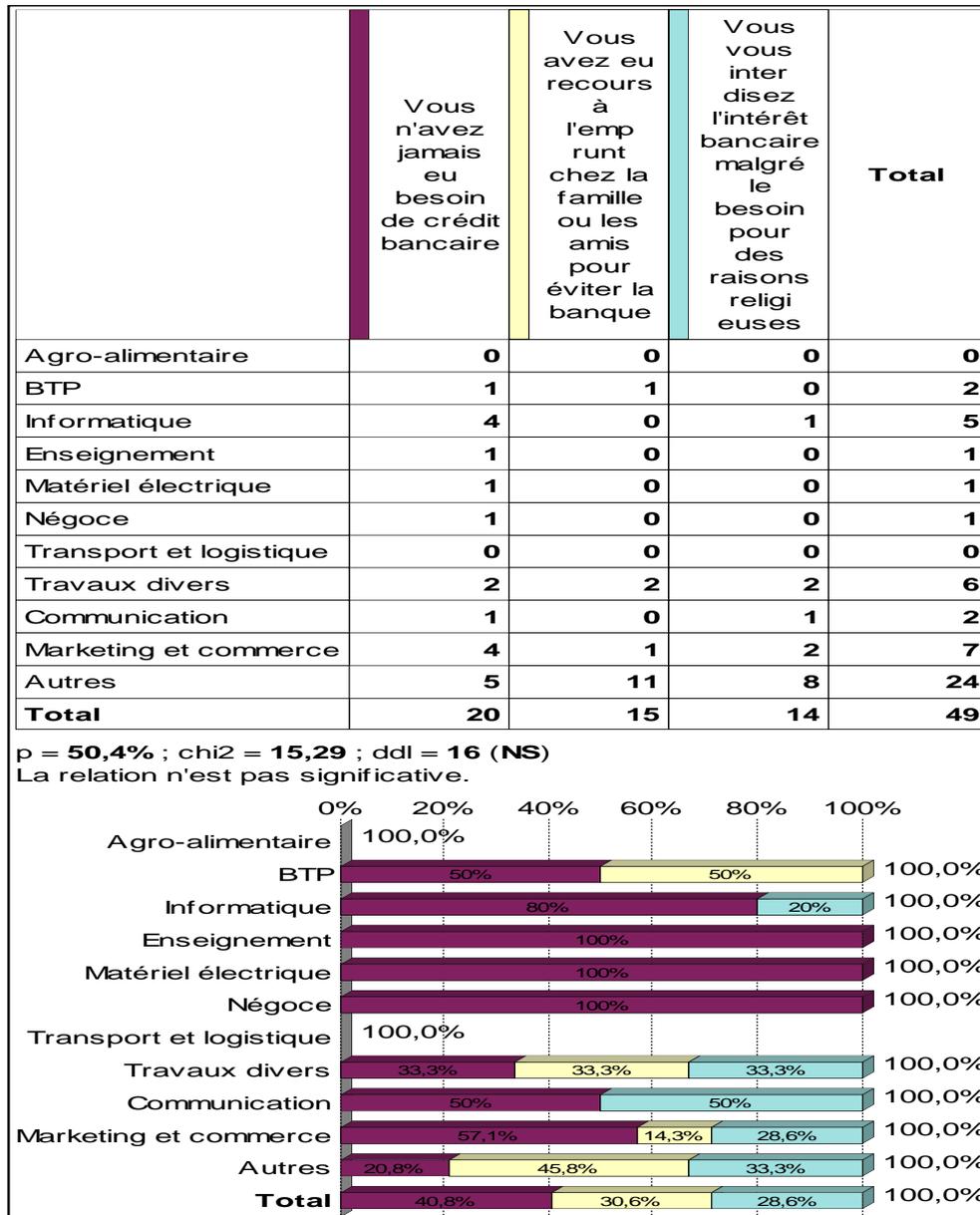
La relation n'est pas significative.



Source : Auteur

- L'analyse bi-variée montre une relation qui n'est pas significative concernant les deux variables :
 - Le degré de motivation pour la finance participative ;
 - Le degré d'accès au crédit bancaire.
- Le degré de facilité d'accès au crédit bancaire classique n'influence pas la motivation du dirigeant de la PME pour la finance participative.

4.7 Analyse Bi-variée (Secteur d'activité et financement de la PME sans crédit bancaire)
(figure 9)



Source : Auteur

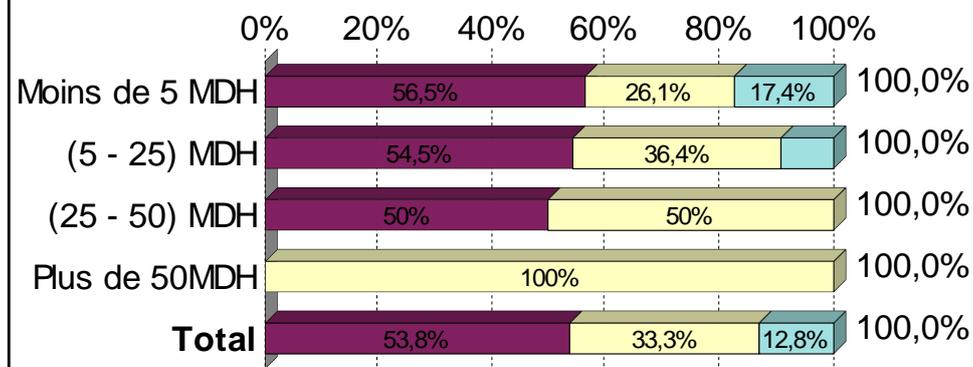
- D'après l'analyse bi-variée, la relation n'est pas significative entre :
 - Le secteur d'activité de la PME ;
 - Les critères de choix de son financement sans crédit bancaire.
- Le secteur d'activité de la PME n'est pas dépendant de son choix d'opter pour un financement autre que le financement bancaire.

4.8 Analyse Bi-variée (Chiffre d'affaire annuelle et obstacle au crédit bancaire) (figure 10)

	Aucun obstacle	Peu/Limité	Enormément	Total
Moins de 5 MDH	13	6	4	23
(5 - 25) MDH	6	4	1	11
(25 - 50) MDH	2	2	0	4
Plus de 50MDH	0	1	0	1
Total	21	13	5	39

$p = 70,7\%$; $\chi^2 = 3,78$; $ddl = 6$ (NS)

La relation n'est pas significative.



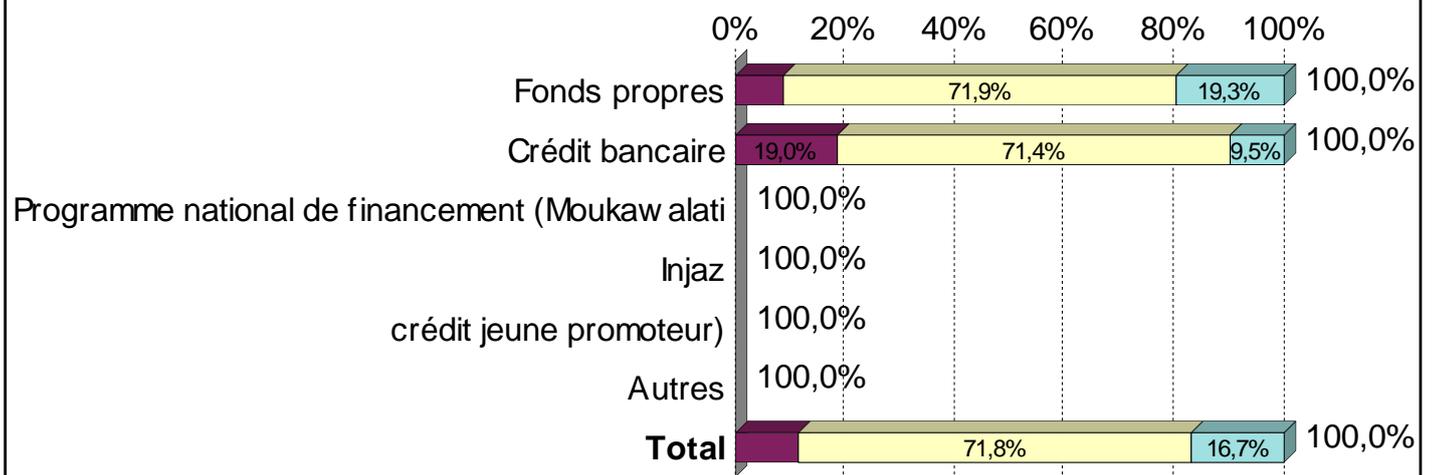
Source : Auteur

- L'analyse bi-variée n'est pas significative concernant les deux variables :
 - Le chiffre d'affaire annuelle de la PME ;
 - Les obstacles au crédit bancaire.
- Le fait d'avoir des obstacles pour un crédit bancaire ne dépend pas du niveau du chiffre d'affaire de l'entreprise.

4.9 Analyse Bi-variée (Mode de financement et type de la PME) (figure 11)

	SA	SARL	Autres	Total
Fonds propres	5	41	11	57
Crédit bancaire	4	15	2	21
Programme national de financement (Moukaw alati Injaz crédit jeune promoteur)	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Total	9	56	13	78

p = 31,9% ; chi2 = 2,28 ; ddl = 2 (NS)
 La relation n'est pas significative.



Source : Auteur

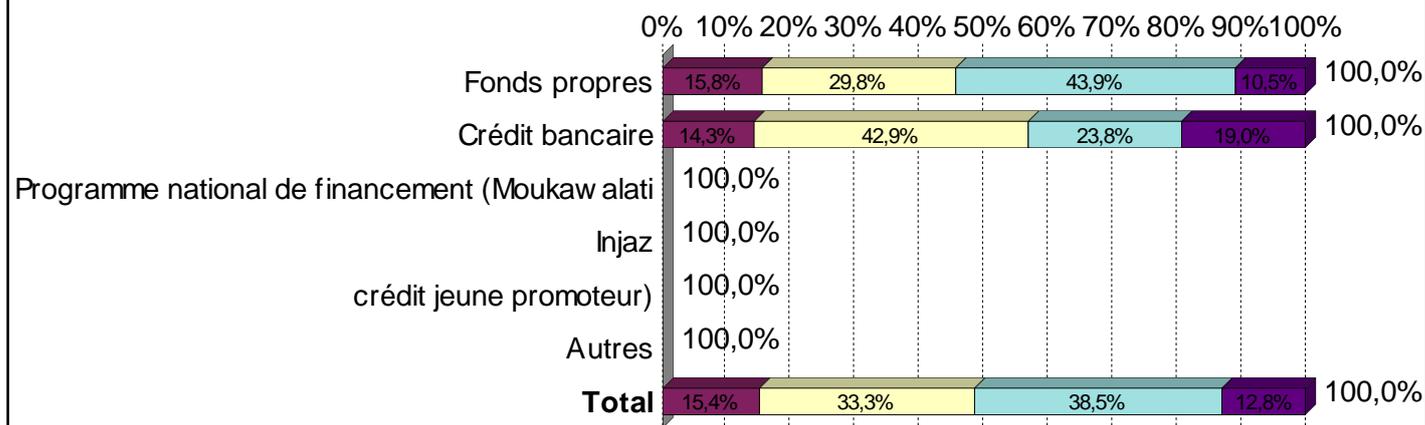
- L'analyse bi-variée, montre une relation qui n'est pas significative concernant :
 - Le type de la PME (SA, SARL,) ;
 - Le mode de financement de la PME (fonds propres, crédit bancaire...)
- Les deux variables étudiées sont indépendantes d'après leur analyse bi-variée.

4.10 Analyse Bi-variée (Mode de financement et degré de motivation pour la finance participative) (figure 12)

	Pas de motivation	Peu de motivation	Motivé	Très motivé	Total
Fonds propres	9	17	25	6	57
Crédit bancaire	3	9	5	4	21
Programme national de financement (Moukaw alati Injaz	0	0	0	0	0
crédit jeune promoteur)	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Total	12	26	30	10	78

$p = 35,1\%$; $\chi^2 = 3,28$; $ddl = 3$ (NS)

La relation n'est pas significative.



Source : Auteur

- La relation n'est pas significative d'après l'analyse bi-variée des deux variables :
- Le mode de financement de la PME ;
- Le degré de motivation pour la finance participative.
- Le mode de financement de la PME (Fonds propres, crédit bancaire, ...) n'influence pas le degré de motivation du dirigeant pour la finance participative.

Conclusion :

L'enquête effectuée au niveau de la ville de Fès, concernant un échantillon non probabiliste composé de 66 PME, ayant leurs sièges dans différents quartiers de la ville, a été réalisée moyennant un questionnaire à caractère quantitatif, composé d'une vingtaine de questions.

Dans le cadre de la phase des traitements et analyses des données, on a procédé à 10 (dix) Analyses Bi-variées, et on a trouvé comme résultats :

- Une relation «*très significative*», en faveur du crédit bancaire classique;
- Une relation «*significative*» concernant le choix du placement de liquidité;
- Deux (2) relations «*peu significatives*»;
- Six (6) relations «*non significatives*».

Concernant notre problématique : **Quelles sont les possibilités pour les PME de la ville de Fès de passer du mode de financement conventionnel vers le mode de financement participatif ?**

L'enquête auprès des dirigeants des PME de la ville de Fès a montré que leurs attentes vis-à-vis des banques participatives ne sont pas considérables, et qu'ils ne comptent pas sur ladite finance, peu attractive actuellement pour l'entrepreneur marocain, surtout que la totalité des dirigeants enquêtés ont déclaré que l'Etat n'encourage pas la finance participative au Royaume, ni les PME pour traiter avec les banques participatives récemment créés.

Les banques participatives ont commencé leurs activités effectives au Royaume au deuxième semestre de l'année 2017, avec des formules participatives qui concernent exclusivement le produit *Mourabaha*, qui consiste en l'achat et revente d'un bien au client, avec une marge de profit en faveur de la banque qui doit être convenue d'avance. Les formules proposées actuellement par les banques en question sont : *Mourabaha* pour logement, *Mourabaha* pour voitures et *Mourabaha* pour équipement. Ces produits sont méconnus auprès de la majorité des dirigeants des PME enquêtées, surtout avec l'absence d'avantages comparatifs, en termes de coût, avec les formules classiques dédiées au financement des entreprises en question.

Dans ce cadre, les offres actuelles des banques participatives au Maroc, ne concernent pas les formules privilégiées par les PME, à savoir la *Moucharaka* (Partenariat actif entre la banque et l'entrepreneur à propos d'un projet), la *Moudaraba* (Partenariat passif entre la banque et l'entrepreneur à propos d'un projet), *Ijara* (Formule participative et alternative au crédit-bail classique).

A cet effet, les banques participatives marocaines actuelles ne sont pas attractives pour les PME nationales, en comparaison avec les banques classiques qui ont une longue expérience au Royaume, et qui connaissent bien les spécificités et les besoins des entreprises marocaines. Ce qui justifie le manque de confiance des PME vis-à-vis des banques participatives dans leur cadre actuel marocain, qui ne permet pas une vraie concurrence entre les deux types de banques classique et participative.

En plus, les marges de profit élevées du produit offert actuellement, en l'occurrence, la *Mourabaha*, en comparaison avec les formules classiques, n'encourage pas les PME à s'aventurer dans la voie d'une

finance nouvelle, voir étrange, au secteur bancaire marocain, selon le témoignage de certains dirigeants des PME enquêtées.

Le chemin de la finance participative au Royaume est encore long, et les autorités de tutelles doivent développer des offres qui peuvent attirer les PME marocaines dans l'avenir, telles que : *L'Ijara, les Comptes d'investissement ; les Certificats de placement participatifs, la Moucharaka, la Moudaraba ; l'Istisnaa ; le Salam....*

Ainsi, l'émission des *Sukuks* souverains au Maroc, en octobre 2018, est un bon indicateur, qui peut encourager la mise en place d'autres formules participatives. En plus, la banque centrale du Maroc a mis en place, en 2019, l'assurance participative dite « *Takaful* », ce qui peut encourager les marocains à opter pour la banque participative.

Concernant les limites de cette recherche, la première limite est liée à la difficulté de questionner un échantillon représentable des PME marocaines, placées à la ville de Fès, (seulement 66 PME enquêtées après plusieurs tentatives), ce qui rend difficile la possibilité de généraliser les résultats, et les conclusions tirées de ce travail de recherche sur l'ensemble des PME de la ville de Fès.

La deuxième limite concerne d'autres questions, négligées au niveau de notre questionnaire, telles que le niveau d'instruction du dirigeant de la PME, ses aspirations religieuses Ce qui constitue une limite du présent article susceptible d'être à la base d'autres enquêtes dans l'avenir.

Quant aux perspectives, Il serait intéressant d'utiliser les conclusions de cet article pour réaliser une étude quantitative, précédée par une phase exploratoire qualitative, sur un échantillon plus large et plus diversifié, concernant les différentes régions du Royaume, à l'aide d'un questionnaire.

Ainsi, On peut procéder ultérieurement, dans le cadre d'un autre article, à des analyses multi-variées concernant les réponses au questionnaire, ou encore impliquer d'autres parties prenantes, telles que les entrepreneurs potentiels, les dirigeants des banques participatives, les représentants de la banque centrale....

Bibliographie :

- ALEX Edmonds W. and THOMAS Kennedy D., « *An Applied Guide to Research Designs : Quantitative, Qualitative, and Mixed Methods* », Second Edition, SAGE Publications, 2017.
- BENGARAI Tarik, « *Comprendre la Finance Islamique : Principes, Pratiques et Ethiques* », Editions les 4 Sources, Février 2010.
- BOULAN Henri, « *Le questionnaire d'enquête : Les clés d'une étude marketing ou d'opinion réussie* », Dunod, Paris, 2015.
- CAFOURI Abdul Hadi, « *Islam et économie, réflexion sur les principes fondamentaux de l'économie islamique* », édition Al Bouraq, 2000.
- CARRICANO Manu et POUJOL Fanny, « *Analyse de données* », Pearson Education France, 2009.
- CAUSSE-BROQUET Geneviève, « *La finance islamique* », 2eme édition RB, 2012.

- CAVAILLE Jean-Philippe, « *L'essentiel de la culture générale* », Gualino éditeur, Lextenso éditions, 2014.
- CHARBONNIER Jacques, « *Islam : Droit, Finance et Assurance* », Editions Larcier, 2011.
- CORBIERE Marc et LARIVIERE Nadine, « *Méthodes qualitatives, quantitatives et mixtes : dans la recherche en sciences humaines, sociales et de la santé* », Presses de l'Université du Québec, 2014.
- CRESWELL John W., « *RESEARCH DESIGN : Qualitative, Quantitative, and Mixed Methods Approaches* », SAGE Publications. 2014.
- EL-GAMAL Mahmoud, « *Finance islamique : Aspects légaux, économiques et pratiques* », 2eme Edition, De Boeck, Paris, 2017.
- FENNETEAU Hervé, « *Enquête : entretien et questionnaire, 3eme édition* », Dunod, Paris, 2015.
- GRANDIN Pascal et SAIDANE Dhafer, « *La finance durable, une nouvelle finance pour le 21 siècle ?* », RB édition, 2011.
- GUERANGER François « *Finance Islamique, une illustration de la finance éthique* », Edition Dunod, 2009.
- JASON Leonard A. and GLENWIC David S., « *Handbook of methodological approaches to community-based research : Qualitative, Quantitative and Mixed Methods* », Oxford University Press, New York, 2016.